

Informations

Implantation : dans les locaux du Centre Social des Bourroches (71 bis rue de la Corvée 21000 Dijon).

Objectifs : Proposer des activités ludiques et culturelles visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Respecter les besoins et les désirs des enfants en privilégiant le développement de l'autonomie et le respect des règles de vie en collectivité.

Moyens mis en œuvre : 2 salles d'activités, une salle de restauration, une salle de sieste, une salle de motricité, une grande cour, matériel pédagogique et jeux...

Horaires : accueil à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas

Journée type :

7h00-9h00 : accueils échelonnés

9h15-12h : activités

12h-12h30 : départs échelonnés

12h-13h : repas

13h30-14h00 : arrivées et départs échelonnés

14h00-15h00 : temps calme et sieste

15h00-16h30 : activités

16h30 : goûter

17h30 -19h : départs échelonnés

Activités multiples et variées : jeux d'intérieur, jeux de plein air, activités sportives, randonnées, musique, piscine, patinoire, sorties exceptionnelles, activités manuelles, déguisements, marionnettes...

En général : activités manuelles le matin, jeux et sorties l'après-midi.

Les programmes ne sont pas communiqués à l'avance.

Ils seront affichés en début de période. L'été, un pique nique par semaine est prévu.

Encadrement : les enfants sont encadrés par une équipe qualifiée, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Tarification aux taux à l'effort calculé par la Ville de Dijon :

Famille	Journée avec repas		½ Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
	Dijon	Hors Dijon	Dijon	Hors Dijon	Dijon	Hors Dijon
1 enfant à charge	0,45%	0,585%	0,32%	0,416%	0,14%	0,182€
2 enfants à charge	0,38%	0,494%	0,26%	0,338%	0,12%	0,156€
3 enfants et + à charge	0,31%	0,403%	0,22%	0,286%	0,10%	0,13€
plafond	17,00€	22,10€	11,00€	14,30€	5,00€	6,50€

Accueil de Loisirs Les Bourroches

Pour inscrire votre enfant à l'Accueil de Loisirs :

1/ Dans le dossier famille distribué par la Ville de Dijon remplir la fiche « Inscription Accueil de Loisirs » la faire tamponner par le directeur de l' Accueil de Loisirs des Bourroches et la remettre au service jeunesse de la de Ville de Dijon.

2/ Retirez un dossier d'inscription à l'Accueil de Loisirs des Bourroches. Ce dossier est à remplir et à retourner au directeur de l' Accueil de Loisirs, il est valable pour toute l'année scolaire 2010/2011.

3/ Il suffit ensuite de remplir un coupon par période (à retirer à l'Accueil de Loisirs), afin de noter les jours où vous souhaitez inscrire votre enfant. (cf liste des échéances d'inscription année 2010/2011)

(ex : période n°1 = de septembre jusqu'aux début d es vacances de la Toussaint)

Pour tout renseignements concernant les inscriptions vous pouvez contacter le directeur de l'Accueil de Loisirs chaque mercredi entre 7h00 et 9h ou entre 17h15 et 19h au 06 10 45 36 78 ou 03 80 41 95 72.

Remarques :

- Remplir impérativement un coupon de validation d'inscription par famille.
- 3 absences non justifiées par un certificat médical : votre enfant ne sera plus prioritaire.
- Il est possible de rajouter des jours en fonction des places disponibles avec l'accord du directeur.

A partir du 1^{er} septembre 2010, en cas d'annulation, nous vous sommes reconnaissant de nous le faire savoir dans un délai de 3 jours au plus tard avant l'accueil de l'enfant lors des périodes de vacances et au plus tard le jeudi avant 11h00 pour le mercredi suivant. Un accueil non annulé sera facturé, à l'exception de la fourniture d'un justificatif d'ordre médical.

Aucune confirmation ne vous sera adressée. En revanche, au cas où la capacité de l'Accueil de Loisirs ne permet pas d'accueillir votre enfant, le directeur vous informera par téléphone ou par courrier.

- Les enfants non inscrits ne seront pas acceptés.
- Une facture vous sera adressée chaque fin de mois par la Ville de Dijon.